



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- un But- une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(CSO-PLCP)

**CONTRIBUTION AU RAPPORT SUR LE THEME « LES
FILLES FACE AU VIH/SIDA » CONFORMEMENT A LA
RESOLUTION ADOPTEE PAR LA 58^e SESSION DE LA
COMMISSION DE LA CONDION DE LA FEMME**

(CSW 2014)

Septembre 2015

PREAMBULE

La cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme tenue au siège des Nations Unies à New York du 10 au 21 mars 2014 avait comme Thème prioritaire : **les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour les femmes et les filles.**

Le Thème de l'évaluation est l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, aux formations, à la science et la technologie y compris la promotion de l'égal accès des femmes au plein emploi et à un travail décent.

Aussi une question nouvelle sur l'accès des femmes aux facteurs de production a été inscrite dans l'agenda.

Les conclusions de cette session ont mis l'accent sur entre autres, l'importance d'investir dans « les soins de santé sexuelle et génésique complets de qualité » et mentionnent notamment la contraception d'urgence, l'information et l'éducation, l'avortement sûr là où la loi le permet, ainsi que la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/SIDA.

Ces conclusions ont aussi exigé la reconnaissance du droit humain des femmes leur permettant de « décider librement et raisonnablement de leur sexualité à l'abri de la coercition, de la discrimination et de la violence. »

Dans le document final, la violence à l'égard des femmes et des filles, a été abordée en faisant référence à l'élimination des pratiques coutumières préjudiciables, dont la mutilation génitale féminine (MGF), le mariage des enfants ainsi que le mariage précoce ou forcé par l'application de lois.

Sous cet angle, la 58^e session a recommandé l'élaboration d'un rapport sur le thème « **les filles face au VIH/SIDA** » conformément à la résolution qui a été adoptée dans ce sens.

Le sida est aujourd'hui considéré comme une maladie chronique. Selon le rapport 2013 de l'ONUSIDA, l'épidémie a reculé à travers le monde (33 % de taux de recul comparé à 2001).

Malgré les avancées notées, dans la riposte contre ce fléau, l'Afrique subsaharienne reste sévèrement touchée par l'épidémie.

Au Sénégal, les efforts accomplis ces dernières années ont abouti à une stabilisation de l'épidémie du sida avec une baisse de 50% des nouvelles infections entre 2001 et 2012. Malgré les efforts importants et les résultats obtenus, des défis persistent en termes aussi bien programmatique que financier.

La prévalence du VIH au Sénégal, toutes catégories de population confondues, est estimée à 0,5% en 2012, selon l'ONUSIDA et 0,7% selon l'EDS-MICS. Selon les résultats des estimations et projections, le Sénégal en 2012, compte 43 000 PVVIH dont 37 000 sont des adultes, parmi lesquels 65% sont des femmes. Selon les résultats de l'EDS V, le taux de séroprévalence de 0,8% chez les femmes de 15-49 ans est supérieur à celui des hommes de la même tranche d'âges qui est de 0,5%. En effet, on note au Sénégal une tendance à la baisse du ratio d'infection femme/homme, qui est passé de 2,25 en 2005 (EDS IV) à 1,6 en 2010 (EDS V). Dans les régions à forte prévalence, les taux de prévalence VIH sont les plus élevés chez les femmes.

Les différentes analyses ont montré que la vulnérabilité des femmes augmente notamment avec la mobilité et la situation matrimoniale. En effet, les femmes divorcées ou en séparation sont plus touchées, avec une prévalence de 4,6% contre 1,9% chez les célibataires ayant déjà eu une activité sexuelle. Les femmes mariées ont un taux de 0,8%. Parmi ces dernières, celles en union polygame sont plus infectées (1,1%) que celles des autres types d'union (0,7%). Enfin, la présence d'une situation de handicap chez une femme la rend beaucoup plus vulnérable à l'infection : 1,35% et 3,3% de prévalence chez les femmes handicapées, respectivement en 2010 à Dakar et 2014 à Ziguinchor.

L'Analyse des facteurs de risque et de vulnérabilité montre que la faible connaissance du VIH et de ses moyens de prévention est un des facteurs les plus importants qui influencent les comportements à risque liés à l'infection à VIH. Aussi, l'âge précoce du premier rapport et les rapports non protégés avec un(e) partenaire irrégulier(e) sont identifiés comme facteurs de propagation du virus. Chez les jeunes, 9,3% ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans (4,9% chez les jeunes hommes et 10,7% chez les femmes). Cette proportion varie peu selon l'âge : de 8,7% des jeunes filles et garçons âgés de 15-19 ans, elle passe à 9,9% pour les jeunes filles et garçons groupe d'âge 20-24 ans (EDS V). Toujours selon l'EDS 5 : 6 % des femmes âgées de 25- 49 ans au moment de l'enquête étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans. », PNSMLS (2014-2017)

Ainsi, pour contribuer à la prévention et à la réduction de l'impact social et économique de l'infection à VIH chez les filles et les femmes, des initiatives ont été développées par la CSO/PLCP à travers des programmes mis en œuvre de façon intégrée, décentralisée et participative visant l'autonomisation socio économique des groupes vulnérables dont les filles et les femmes.

Son intervention est axée sur les trois points suivants parmi les cinq proposés dans le canevas :

- L'égalité d'accès des femmes et des filles à des programmes ;
- Le combat contre les violences à l'égard des femmes et la prévention s'y rapportant ;
- Le renforcement de la participation des femmes et des filles.

I L'EGALITE D'ACCES DES FEMMES ET DES FILLES A DES PROGRAMMES

• Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES)

Conformément à son approche conceptuelle et son mode opératoire, le PIDES a privilégié un mécanisme participatif et inclusif d'intervention qui s'est traduit par l'implication des jeunes (garçons et filles) et des femmes dans le processus d'identification et de formulation de leurs projets dès la phase de conception.

Ainsi, 451 projets ont été formulés dans les deux régions d'intervention du programme, dont 144 à Dakar et 307 à Kaolack. A ce jour, 355 projets de femmes et de jeunes ont été financés pour un montant global de 309 046 016 F CFA sur une enveloppe de 485 500 000 F CFA virés au niveau des SFD partenaires.

Il convient de rappeler que le PIDES veut promouvoir l'empowerment socio-économique des femmes et des jeunes (filles et garçons) en libérant toutes leurs potentialités et leur permettre de mieux saisir les opportunités d'emplois et de revenus. C'est ainsi que la mise à disposition de ressources financières destinées au développement de leurs activités économiques est soutenue par une série d'activités de formation. Dans ce cadre, les femmes et les jeunes dont les projets ont été approuvés ont été formés en gestion administrative et financière et en

dynamique organisationnelle. Un manuel de formation a été conçu à cet effet. Au total, 689 femmes et jeunes ont été formés durant cet exercice dans les deux régions.

- **Programme de Renforcement des Dynamiques locales De Développement Economique et Social (PRODES)**

Dans le cadre de la promotion des initiatives de développement économique local, le PRODES appuie le financement de micros projets d'entreprises des femmes et des jeunes par le biais d'un fonds de développement économique local appelé FDEL3. Ce dispositif technique et financier constitue un levier par lequel le programme impulse l'accroissement des revenus des populations, à travers l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes au crédit et l'emploi, et le renforcement de leurs capacités managériales, techniques et technologiques.

Grace au mécanisme du FDL3, un montant de **314 525 000 FCFA** a été injecté dans la zone de concentration, à travers les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Après les activités de financement et les remboursements effectués par les bénéficiaires un montant de **268 758 649 FCFA** est présentement disponible au niveau des institutions financières partenaires, soit 85,45% du montant initial mis à disposition.

Un appui technique a été aussi apporté pour la formulation d'un projet dans l'agroalimentaire dont le financement est de **3 040 000 F CFA**.

De même, un projet de développement d'une plateforme d'emplois verts a été formulé pour un montant global de près de **21 300 000 F Cfa**. Il a été soumis au comité de sélection national du PPEV et au PRODES pour cofinancement.

- **Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (PASNEEG)**

Dans le cadre de son plan d'actions, le PASNEEG a prévu de soutenir l'empowerment économique des femmes selon une approche de développement économique local à travers :

- La sélection d'au moins 40 associations de femmes entrepreneures qui ont des opportunités de développement d'entreprises ;

- L'assistance technique aux associations de femmes entrepreneures sélectionnées (éducation financière, innovation, élaboration des plans d'investissement etc.) ;
- L'ouverture d'un fonds de crédits au niveau local pour la promotion de l'entrepreneuriat pour au moins 40 organisations de femmes dans les zones d'intervention du projet ;
- La création d'un réseau des femmes entrepreneures bénéficiaires du projet.

II LE COMBAT CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET LA PREVENTION S'Y RAPPORTANT

Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre, le PIDES a mis en place une boutique de droit dans la région de Dakar (PIKINE) en partenariat avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) en vue d'éradiquer tous les blocages juridiques et les pesanteurs socioculturelles qui empêchent les femmes et les filles de jouir d'une pleine citoyenneté et de libérer leurs potentialités.

Ainsi, depuis son ouverture en décembre 2013, une série d'activités a été réalisée, à savoir : la fourniture de services offerts gratuitement aux populations, la formation des para juristes, l'organisation de journées portes ouvertes sur les droits.

Dans l'ordre de priorité des demandes d'assistance des femmes, l'on pouvait noter le droit de la famille (divorce, répudiation, défaut d'entretien, recherche de paternité,...) qui constituait le point central des préoccupations des services sollicités.

Quant au PASNEEG, il est prévu dans le cadre de son plan d'actions :

- La révision des dispositions législatives discriminatoires ;
- La mise en œuvre du Plan d'Actions National de lutte Contre les discriminations et la Violence Basée sur le Genre ;
- La création et le renforcement des centres régionaux et/ou communaux de promotion et de protection des droits des femmes (boutiques de droits) ;
- Formation du personnel des institutions (juridiques, sanitaires, de sécurité etc.) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur la stratégie de lutte contre les discriminations et la violence basée sur le genre (VBG).

III LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES FILLES.

Le renforcement de la participation des femmes et des filles passe nécessairement par la sensibilisation et le plaidoyer axés sur les droits des femmes et des jeunes : santé sexuelle et reproductive, droits sexuels et reproductifs, violence basée sur le genre, leadership, conscientisation politique et enjeux de la parité. Ainsi des interventions spécifiques sont menées par le PIDES pour promouvoir les droits des femmes et des filles.

L'implication d'autres acteurs tels que les élus locaux a été prise en charge à travers la formation sur le budget participatif sensible au genre. Un atelier a été organisé dans ce cadre et a réuni 40 participants (24 Hommes et 16 Femmes) des communes d'intervention et des conseils départementaux dans les deux régions.

Les objectifs visés par cette formation consistent à :

- sensibiliser les élus sur l'importance d'intégrer l'approche genre dans les processus de planification, de programmation et suivi-évaluation des budgets des collectivités locales ;
- permettre aux élus de maîtriser et d'utiliser les outils pertinents y afférents dans le cadre de leurs missions respectives ;
- favoriser la mise en place d'un réseau des élus sensibles au budget participatif orienté sur le genre.